

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME -NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGOGONE AND CHARI DIVISION

LOGONE BIRNI COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BOARD

AVIS D'APPELD'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 016 /AONO/C-LB/CIPM/2025 DU 10 JUILLET 2025, EN PROCEDURE D'URGENCE,
POUR LES TRAVAUX DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI CHAMP SOLAIRE AU
CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE KALA KAFRA DANS LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI,
DEPARTEMENT SU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la Préfecture de Kousseri, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent la construction d'un mini champ solaire au Centre de Santé Intégré de KALA KAFRA, dans la Commune de LOGONE BIRNI, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-nord.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont en une tranche et en un seul lot.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **treize millions (13 000 000) FCFA** TTC.

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **deux (02) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit Camerounais exerçant dans les travaux de bâtiment public.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire 59 40 047 06 641340 464211 611

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour ce dossier d'appel d'offres est **hors ligne**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à l'amain, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des domaines figure dans la pièce 14 du DAO et dont le montant s'élève à **deux cent soixante mille (260 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission

délivrée par une banque ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Cette caution de soumission doit être accompagnée du reçu de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) sous peine de rejet de l'offre.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat du Maire de la Commune de Logone Birni, téléphone dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat du Maire de la Commune de Logone Birni, téléphone 679812409 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de cinquante mille (50000) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de Logone et Birni.

12. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Logone Birni au plus tard le **06 Août à 13 heures** et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 016 /AONO/C-LB/CIPM/2025 DU 10 Juillet 2025, EN PROCEDURE D'URGENCE,
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI CHAMP SOLAIRE AU CENTRE DE SANTE
INTEGRE (CSI) DE KALA KAFRA DANS LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT SU
LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables :

- *Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;*
- *Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;*
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- *les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;*
- *Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;*

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics/ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission

Produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **06 Août 2025 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Logone et Chari, dans la salle de réunion de la Commune de Logone Birni

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies

certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie ;
- les preuves d'acceptation du marché -CCAP et CCTP)

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier Maire de la Commune du Logone et Chari (SIGAMP), téléphone,

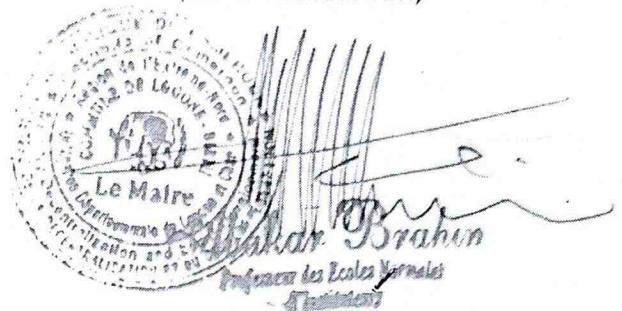
19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien

vouloir appeler la CONAC a un numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673205725 et 699370748 , l'ARMP au numéro 222016696 ou le MO au numéro

Logone Birni, le 14 Juillet 2025

Le Maire
(Autorité Contractante)



Copies:

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/LC (pour information)
- DDMINE/LC (pour information)
- PRESIDENT CIPM/LC (pour information)
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES